

VILLE DE LEZIGNAN-CORBIERES

N° D'ORDRE....2023-32

DÉCISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n° 2020-167 du 24 septembre 2020
et de l'article L.2122.22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU COURS DE LA RÉPUBLIQUE

Le Maire de la Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES,

Vu la délibération n° 2020-167 du Conseil Municipal du 24 septembre 2020, autorisant le Maire à prendre toutes les décisions relatives à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22-4 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de passer un marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du cours de la République,
Considérant qu'il y a eu trois entreprises qui ont répondu au marché,
Considérant qu'après examen des références, valeurs techniques et compétences présentées, l'Entreprise UN POUR CENT PAYSAGES a été retenue pour ces travaux,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer le marché avec l'Entreprise UN POUR CENT PAYSAGES, 91 rue de Bernis 81000 ALBI, celle-ci ayant proposé une offre économiquement avantageuse.

Article 2 :

De notifier le marché à ladite entreprise selon les conditions mentionnées dans l'acte d'engagement.

Article 3 :

La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte, et publiée sur le site Internet de la Commune.

Ampliation en est adressée à Monsieur le Préfet du département de l'AUDE.

Lézignan-Corbières, le 13 juin 2023

Le Maire,
Gérard FORCADA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20230613-DM-2023-32-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023

Publication : 15/06/2023

Le Maire, Gérard FORCADA



CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en préfecture le 15/06/23

Et de la publication électronique le 15/06/23

Le Maire,

Gérard FORCADA